

SEANCE N° 4/2016 DU 15 JUIN 2016

Début: 16.00 heures

Présents:

C S V

WOLTER Michel, Bourgmestre
STURM Richard, Échevin
PIRROTTE Frank, Conseiller
HAMES Joseph, Conseiller
SCHOLLER Guy, Conseiller

L S A P

CRUCHTEN Yves, Conseiller
THILL Jos, Conseiller
FUSULIER Lucien, Conseiller
REUTER Fred, Conseiller
RUCKERT Arsène, Conseiller
DUPREL Mireille, Conseillère

DÉI GRÉNG

SIEBENALER-THILL Josée-Anne, Échevine
HANSEN Marc, Conseiller

D P

FUNCK Nico, Conseiller

B I G K

JEANPAUL Jeannot, Echevin
ROBINET René, Conseiller

INDÉPENDANT

SCHMIT Danielle, Conseillère

ORDRE DU JOUR:

- 1) Séance à huis clos – Budget ordinaire 3/120/621000/99001 – Coordination administrative - Personnel communal – Démission de Madame ARIETE SILVA Monica, rédacteur, avec effet au 1er juillet 2016.
- 2) Séance à huis clos – Budget ordinaire 3/120/621000/99001 – Coordination administrative - Personnel communal – Nomination définitive d'un fonctionnaire au poste de rédacteur pour les besoins du service du citoyen.
- 3) Séance à huis clos – Enseignement fondamental : Proposition de réaffectation au poste de surnuméraire à tâche complète vacant aux cycles 2-4.
- 4) Séance à huis clos – Enseignement fondamental : Proposition de réaffectation au poste de remplaçant permanent (50%) vacant aux cycles 2-4 pour l'année scolaire 2016/2017.
- 5) Communications du collège des bourgmestre et échevins.
- 6) Enseignement fondamental : Approbation de l'organisation scolaire provisoire 2016/2017 de la commune de Käerjeng.
- 7) Approbation du plan d'encadrement périscolaire de la commune de Käerjeng pour l'année scolaire 2016/2017.
- 8) Commission scolaire : Modification de la composition de la commission scolaire.
- 9) Commune de Käerjeng – Comptes 2014
 - a) Compte administratif 2014 – Approbation.
 - b) Compte de gestion 2014 – Approbation.
- 10) Approbation d'un décompte de travaux.

- 11 Office social Käerjeng : Bilan et comptes de profits et pertes 2014 – Approbation.
- 12 Budget extraordinaire – 4/550/221313/16014 – Gestion des eaux de surface – Travaux d'aménagement et d'enlèvement de dépôts de sédiments sur le cours d'eau « Mierbaach » au lieu-dit « Im Gehr » - Approbation du projet et devis établis par l'Administration de la Gestion de l'Eau.
- 13 Budget extraordinaire – 4/624/221100/99001 – Acquisition emprises et frais de mesurage : Acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et la Fabrique d'Église de Clemency, en relation avec deux emprises d'une contenance totale de 76 centiares (redressement du CR 110 entre Clemency et Grass) – Approbation.
- 14 Budget extraordinaire – 4/624/221100/99001 – Acquisition et frais de mesurage : Acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et Monsieur Fernand Sadler, demeurant à L-4964 Clemency, 2, Schockmillen, en relation avec neuf emprises d'une contenance totale de 3 ares et 9 centiares (redressement du CR 110 entre Clemency et Grass) – Approbation.
- 15 Approbation d'un contrat de bail conclu entre la commune de Käerjeng et la société Chappes Flore S.à.r.l. avec siège social à L-4965 Clemency, 6, rue de Sélange, pour la mise à disposition d'un emplacement d'environ 0,98 are, rue de la Résistance à Bascharage, partie de la parcelle cadastrale no 204/7690, section BC de Bascharage, pour l'exposition des fleurs et des bacs à fleurs.
- 16 Domaine public communal – Déclassement de trois parcelles sises à Clemency, lieu-dit « Rue de la Chapelle », section CB des Moulins, d'une contenance totale de 60 centiares.
- 17 Structures d'accueil – Personnel communal - Budget ordinaire 3/242/621000/99001 : Réduction du degré d'occupation de Madame Claudia DA SILVA RIBEIRO, éducatrice diplômée, à raison de 30 heures par semaine à partir du 15 août 2016.
- 18 Structures d'accueil – Personnel communal - Budget ordinaire 3/242/621000/99001 : Augmentation du degré d'occupation de Madame Sandy LIST, éducatrice diplômée, à raison de 40 heures par semaine avec effet au 15 août 2016.
- 19 Confirmation de règlements temporaires de la circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins.
- 20 Questions et réponses.

Point 1) Séance à huis clos – Budget ordinaire 3/120/621000/99001 – Coordination administrative - Personnel communal – Démission de Madame ARIETE SILVA Monica, rédacteur, avec effet au 1er juillet 2016.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Point 2) Séance à huis clos – Budget ordinaire 3/120/621000/99001 – Coordination administrative - Personnel communal – Nomination définitive d'un fonctionnaire au poste de rédacteur pour les besoins du service du citoyen.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Point 3) Séance à huis clos – Enseignement fondamental : Proposition de réaffectation au poste de surnuméraire à tâche complète vacant aux cycles 2-4.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Point 4) Séance à huis clos – Enseignement fondamental : Proposition de réaffectation au poste de remplaçant permanent (50%) vacant aux cycles 2-4 pour l'année scolaire 2016/2017.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Point 5) Communications du collège des bourgmestre et échevins.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : En ce qui concerne le dossier du contournement de Bascharage, nous nous trouvons actuellement dans la phase de l'enquête publique. Dans le cadre de la procédure fixée par le législateur, le collège des bourgmestre et échevins a adressé un questionnaire aux habitants et entreprises de la Commune.

En tout, 1.161 personnes et 76 sociétés ont répondu dans le délai prescrit. 61 % des habitants se sont exprimés pour la variante 2, celle qui longe la voie ferroviaire, alors que 33 % favorisent la variante 1, celle qui passe en partie par le territoire de la commune de Sanem. 2% ont opté pour la variante 0 et 4 % pour celle qui passe par le Bd.J.-F. Kennedy.

En ce qui concerne les sociétés et entreprises situées dans la Zone d'Activités Economiques « ZAE Robert Steichen », 50% ont opté pour la variante 2. Leur argument principal est surtout la création d'un deuxième accès du zoning au secteur de circulation.

Le 27 juin prochain, le conseil communal est appelé à formuler son avis en relation avec le tracé futur du contournement, après quoi, le collège des bourgmestre et échevins fera parvenir l'avis requis au ministre compétent.

Point 6) Enseignement fondamental : Approbation de l'organisation scolaire provisoire 2016/2017 de la commune de Käerjeng.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : L'organisation scolaire est présentée dans ses détails par Monsieur Jean-Marie Pandolfi, fonctionnaire responsable du service scolaire.

Monsieur Jean-Marie PANDOLFI (Gemeg Käerjeng) : Le contingent mis à disposition de la commune de Bascharage pour l'année scolaire 2016-2017 s'élève à 1.521 heures par semaine, donc une baisse de 6 heures par rapport à l'année en cours. L'enseignement fondamental de Clemency perd 25 heures de classe, alors que l'enseignement de Bascharage se voit attribuer un plus de 19 heures. Cette variation est due au nombre d'élèves inscrits.

Transposée en postes et classes, la répartition se résume comme suit :

Bascharage : 1 classe pour l'enseignement précoce, 9 classes pour le préscolaire (cycle 1) et 26 classes pour les cycles 2 à 4, ainsi que 140 heures pour l'appui. Afin de garantir un effectif de classe approprié, Bascharage disposera d'une classe supplémentaire à partir de la rentrée scolaire. En contrepartie, 13 heures d'appui doivent être abolies.

Clemency : la répartition des classes restera inchangée, 1 classe pour le précoce, 3 pour l'enseignement préscolaire (cycle 1) et 8 classes pour les cycles 2 à 4. Comparativement à l'année en cours, le poste d'appui doit cependant être abandonné.

A Bascharage, les inscriptions à l'enseignement précoce augmentent de 23 à 38, ayant comme conséquence qu'il faudra dorénavant travailler en 2 groupes. Au niveau de l'enseignement préscolaire, la moyenne de classe est légèrement en baisse avec 14,66 élèves. Les classes des cycles 2 à 4 comptent une moyenne de 14 à 15 élèves, la moyenne la plus importante est de 17,75 au cycle 2.2. En tout, 598 élèves sont inscrits à l'enseignement fondamental de Bascharage.

183 élèves fréquentent l'enseignement fondamental de Clemency, 14 l'enseignement précoce et 39 le préscolaire. Les cycles 2 à 4 comptent en partie des moyennes de classe assez élevées : 22 élèves dans les cycles 3.12 et 4.2, 18 au cycle 2.1, alors que les autres cycles comptent une moyenne de 13 à 14 enfants.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Je remercie Monsieur Jean-Marie Pandolfi pour son excellent travail et tiens à préciser que les propositions de la présente organisation scolaire émanent de l'initiative du corps enseignant. La commission scolaire a donné déjà son aval au présent document.

Dans l'hypothèse, où le contingent pour Clemency devrait encore baisser, il ne nous sera plus possible de garantir le nombre actuel de classes. Nous risquons alors de devoir regrouper deux cycles dans une même classe.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Nous sommes toujours décidés à maintenir les deux enseignements fondamentaux à Bascharage et à Clemency, mais nous nous posons également la question si un éventuel regroupement ne pouvait pas contribuer à une meilleure organisation. Ne serait-il pas envisageable de transférer un poste d'appui vers Clemency ?

Monsieur Jean-Marie PANDOLFI (Gemeg Käerjeng) : Le contingent est fixé pour toute la commune, la répartition des heures de classe se fait au prorata des élèves inscrits.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : La suggestion de transférer un poste d'appui vers l'enseignement fondamental de Clemency, n'a pas trouvé l'accord du corps enseignant. Nous devons nous rendre compte que le nombre des heures d'appui a fortement baissé durant les dernières années, puisque nous avons dû, sur demande du corps enseignant, garantir des classes à faible effectif.

Approbaton unanime.

Point 7) Approbation du plan d'encadrement périscolaire de la commune de Käerjeng pour l'année scolaire 2016/2017.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le plan d'encadrement périscolaire vous est également présenté par Monsieur Jean-Marie Pandolfi.

Monsieur Jean-Marie PANDOLFI (Gemeg Käerjeng) : Le présent document reflète celui de l'année passée. Nous optons pour le modèle de base en maintenant une stricte séparation des heures de l'enseignement fondamental et de l'accueil. Des efforts sont néanmoins déployés pour aboutir à une coopération plus effective entre l'enseignement fondamental, les structures d'accueil et l'école de musique. Cette coopération, intervenue à court terme, n'a pas pu être retenue dans le présent plan d'encadrement périscolaire.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Il nous semble évident et logique que l'enseignement fondamental et les diverses structures d'accueil se rapprochent. Une telle coopération n'est cependant pas aussi facile. L'initiative de notre école de musique est d'autant plus louable. Le regroupement de toutes nos infrastructures a comme conséquence que nous allons, à court terme, offrir des cours de musique à la Maison Relais de Bascharage.

Conseiller Frank PIRROTTE (CSV) : Nous devrions peut-être fixer un délai, dans lequel des mesures de coopération concrètes devraient se réaliser entre les divers acteurs concernés.

Echevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) : A l'occasion de la journée du sport scolaire, la Maison Relais a déjà été plus étroitement intégrée aux activités. Cette façon de coopérer est également prévue lors des excursions scolaires. Dorénavant, le personnel communal de la Maison Relais pourra soutenir ces activités.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Je veux préciser que ni le collège des bourgmestre et échevins, ni le conseil communal ne disposent d'un pouvoir légal de décision. Madame Siebenaler s'engage avec tous ses moyens et a pris le rôle d'interlocuteur.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : J'approuve les efforts du collège des bourgmestre et échevins, qui trouvent notre soutien explicite. Notre commune peut se féliciter pour ses infrastructures modernes, rassemblées sur un même site.

Approbation unanime.

Point 8) Commission scolaire : Modification de la composition de la commission scolaire.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Madame Nadine Conter-Nicolay a démissionné comme membre de l'association des parents de Clemency et sera remplacée par Madame Chantal Hauptert-Reuland.

Approbation unanime.

Point 9) Commune de Käerjeng – Comptes 2014

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Nous clôturons l'année 2014 avec des recettes de quelque 39,5 millions. Le total des dépenses s'élève à 44 millions d'euros, parmi lesquels un impressionnant montant de 15,4 millions pour financer les investissements relevant du budget extraordinaire, un record de travaux dans l'intérêt du développement futur de nos cinq localités.

Au niveau du budget ordinaire, l'excédent s'élève à 5,3 millions d'euros, alors, qu'en contrepartie, nos dépenses extraordinaires le dépassent de quelque 10 millions. La situation nette, déduction faite des emprunts financiers, passe de 14 millions en 2013 à 11 millions en 2014.

Compte administratif 2014 – Approbation.

Boni du compte de 2013 :	25 727 667,87 €
Recettes ordinaires :	33 928 884,12 €
Recettes extraordinaires :	5 473 775,11 €
Total des recettes :	65 130 327,10 €
Mali du compte 2013:	0,00 €
Dépenses ordinaires :	28 597 364,07 €
Dépenses extraordinaires :	15 443 190,91 €
Total des dépenses :	44 040 554,98 €
Boni fin 2014 :	21 089 772,12 €

Compte de gestion 2014 – Approbation

	Service ordinaire	Service extraord.
Total des recettes :	33.928 884,12 €	5 473 775,11 €
Total des dépenses :	28 597 364,07 €	15 443 190,91 €
Boni propre à l'exercice :	5 331 520,05 €	
Mali propre à l'exercice :		9 969 415,80 €
Boni du compte de 2013 :	22 235 394,29 €	3 492 273,58 €
Mali du compte de 2012 :		
Boni général :	27 566 914,34 €	
Mali général :		6 477 142,22
Transfert de l'ordinaire à l'extraordinaire :	- 6 477 142,22	+6 477 142,22
Boni définitif :	21 089 772,12 €	

Le Compte administratif 2014 est approuvé par 11 voix (CSV, déi gréng, BIGK, DP, Indépendant) contre 6 (LSAP).

Le Compte de gestion est approuvé à l'unanimité des voix.

Point 10) Approbation d'un décompte de travaux.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le décompte se rattache à des travaux de restauration et de renaturation des cours d'eau aux alentours du terrain de football à Clemency. Le devis s'élevait à 127.650 €, alors que le décompte final se chiffre à 112.094,36 €

Approbation unanime.

Point 11) Office social Käerjeng : Bilan et comptes de profits et pertes 2014 – Approbation.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le bilan et comptes de profits et pertes pour l'exercice 2014 a été adopté par le conseil d'administration de l'Office Social de Käerjeng dans sa séance du 10 mai 2016, suite à une information du ministère de l'Intérieur du 11 avril 2016, attestant que le présent document ne donne pas lieu à observation.

Approbation unanime.

Point 12) Budget extraordinaire – 4/550/221313/16014 – Gestion des eaux de surface – Travaux d'aménagement et d'enlèvement de dépôts de sédiments sur le cours d'eau « Mierbach » au lieu-dit « Im Gehr » - Approbation du projet et devis établis par l'Administration de la Gestion de l'Eau.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le projet prévoit l'enlèvement de dépôt de sédiments dans le cours d'eau « Mierbach » entre la « Rue du Ruisseau » et le pont près du hall sportif « Op Acker ». A l'occasion de la construction du complexe scolaire et sportif « Op Acker », le « Mierbach » avait été renaturé à cet endroit pour servir de bassin de rétention des eaux de surfaces. Les détails des travaux vous sont présentés par notre ingénieur, Monsieur Claude Goedert.

Monsieur Claude GOEDERT (Ingénieur de la Commune) : La renaturation avait été mise en en place pour réduire le flux des eaux en direction du cours d'eau « Chiers ». A l'heure actuelle, les sédiments ne permettent plus à garantir une réduction effective en cas de fortes averses, risquant ainsi que l'eau ne puisse plus passer sous le pont.

L'administration de gestion de l'eau a élaboré un projet avec devis s'élevant à 52.088 € pour l'enlèvement de quelque 700.000 m³ de sédiments. Par la suite, l'évolution du tronçon du cours d'eau sera suivie durant une année et, le cas échéant, retravailler cette à partie à nouveau.

Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) : La création du bassin de rétention était à la base pour la réalisation du complexe scolaire et sportif « Op Acker ». La question se pose de quelle façon un bassin de rétention naturel devrait être entretenu. Dû au dépôt de sédiments de réels biotopes se sont créés et l'administration de la gestion de l'eau ne peut plus procéder à des travaux d'aménagement sans l'autorisation expresse de l'Administration de la Nature. Si on avait régulièrement procédé à enlèvement des dépôts, on aurait pu éviter cette situation.

Monsieur Claude GOEDERT (Ingénieur de la Commune) : Il faut remarquer que l'Administration de la Gestion de l'Eau a sous-estimé la situation. Nous partons du fait que le dépôt actuel des sédiments s'élève à 2.000 m³. Nous avons voulu enlever plus que les 700 m³, mais cela n'aurait certainement pas trouvé l'accord du ministère de l'Environnement. Nous allons désormais surveiller ce point chaud et intervenir régulièrement selon les besoins.

Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) : Il est important de garanti une rétention naturelle à cet endroit, puisque cet ouvrage a également une influence positive sur le climat du campus en place.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Je dois préciser que j'aurai préféré enlever directement les 2.000 m³ de sédiments. Le ministère de l'Environnement le voit cependant autrement.

Echevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) : Ce conflit entre l'Administration de la Gestion de l'Eau et le ministère de l'Environnement persiste depuis un certain temps. Il faut

cependant rajouter, que dans le présent cas, le ministère de l'Environnement est d'avis que les mesures de rétention priment la conservation des biotopes.

Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) : Je ne veux pas minimiser l'importance du maintien des biotopes. Il importe à trouver un bon compromis entre un fonctionnement efficace du bassin naturel de rétention et la conservation des biotopes.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) : Ne pourrait-on pas résoudre la situation avec la mise en place de palplanches métalliques ?

Monsieur Claude GOEDERT (Ingénieur de la Commune) : Comme il s'agit d'un bassin de rétention naturel, cette mesure n'est pas envisageable. On pourrait le faire par la mise en place de planches en bois.

Conseiller Joseph HAMES (CSV) : Lors de la réalisation des travaux, il faudra également tenir compte du fait que plusieurs canards s'y sont installés.

Approbation unanime.

Point 13) Budget extraordinaire – 4/624/221100/99001 – Acquisition emprises et frais de mesurage : Acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et la Fabrique d'Église de Clemency, en relation avec deux emprises d'une contenance totale de 76 centiares (redressement du CR 110 entre Clemency et Grass) – Approbation.

Point 14) Budget extraordinaire – 4/624/221100/99001 – Acquisition et frais de mesurage : Acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et Monsieur Fernand Sadler, demeurant à L-4964 Clemency, 2, Schockmillen, en relation avec neuf emprises d'une contenance totale de 3 ares et 9 centiares (redressement du CR 110 entre Clemency et Grass) – Approbation.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Comme dans les séances précédentes, le conseil communal est appelé à se prononcer sur diverses transactions devenues incontournables dans le cadre du redressement du CR110 « Rue de Grass » à Clemency. Dans le présent cas, la Commune acquiert des terrains de la Fabrique d'Église de Clemency (0,76 are) et de Monsieur Sadler (3,09 ares). Le prix de l'are est fixé à 350 €.

Point 13) Approbation unanime.

Point 14) Approbation unanime.

Point 15) Approbation d'un contrat de bail conclu entre la commune de Käerjeng et la société Chappes Flore S.à.r.l. avec siège social à L-4965 Clemency, 6, rue de Sélange, pour la mise à disposition d'un emplacement d'environ 0,98 are, rue de la Résistance à Bascharage, partie de la parcelle cadastrale no 204/7690, section BC de Bascharage, pour l'exposition des fleurs et des bacs à fleurs.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le fleuriste installé dans la « Rue de la Résistance » à Bascharage use de ce terrain pour y exposer ces marchandises. Comme la Commune est le propriétaire dudit terrain et comme nous ne voulons pas léser le commerçant dans ses activités, nous proposons de louer la parcelle de terrain moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 100 €.

Approbation unanime.

Point 16) Domaine public communal – Déclassement de trois parcelles sises à Clemency, lieu-dit « Rue de la Chapelle », section CB des Moulins, d'une contenance totale de 60 centiares.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Les trois parcelles à déclasser ont une surface de 60 centiares.

Approbation unanime.

Point 17) Structures d'accueil – Personnel communal - Budget ordinaire 3/242/621000/99001 : Réduction du degré d'occupation de Madame Claudia DA SILVA RIBEIRO, éducatrice diplômée, à raison de 30 heures par semaine à partir du 15 août 2016.

Point 18) Structures d'accueil – Personnel communal - Budget ordinaire 3/242/621000/99001 : Augmentation du degré d'occupation de Madame Sandy LIST, éducatrice diplômée, à raison de 40 heures par semaine avec effet au 15 août 2016.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Madame Claudia Da Silva Ribeiro demande une réduction de son contrat de 40 heures par semaine en un contrat à 30 heures par semaine à partir du 15 août 2016. En contrepartie, Madame Sandy List demande une augmentation de tâche de 30 à 40 heures par semaine.

Point 17 : Approbation unanime.

Point 18 : Approbation unanime.

Point 19) Confirmation de règlements temporaires de la circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le collège des bourgmestre et échevins a récemment pris 4 règlementaires de circulation, lesquels doivent être confirmés par le conseil communal :

- a) Du 2 mai au 31 juillet des travaux seront réalisés dans les « Rue de Grass » et « Rue de l'Église » à Clemency (rétrécissement de la chaussée avec mise en place d'une signalisation routière)
- b) Travaux d'infrastructure au centre de la localité de Hautcharage à partir du 30 mai (Rue de l'Église – sens unique ; Rue du Chœur – route barrée ; Rue du Moulin – interdiction de tourner à droite avec rétrécissement de la chaussée et signalisation routière) ;
- c) Travaux d'infrastructure dans la « Rue de Schouweiler » à Hautcharage depuis le 6 juin (rétrécissement de la chaussée et sens unique avec signalisation routière) ;
- d) Du 13 au 17 juin, interdiction de stationnement au n° 31A de la « Rue Pierre Clement » à Bascharage.

Approbaton unanime.

Point 20) Questions et réponses.

Conseillère Danielle SCHMIT (Indépendant) : Est-ce que les installations fitness seront également déplacées lors du déménagement de l'AMIPERAS dans ses nouveaux locaux des anciens pavillons du LTPS ? Est-ce qu'un défibrillateur supplémentaire sera mis en place sur le nouveau site de l'école de musique ? Le collège des bourgmestre et échevins entend-il organiser une formation supplémentaire « défibrillateur » pour les chargés de cours de l'école de musique ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Les installations fitness n'ont connu qu'un succès réduit, de sorte qu'il n'est plus prévu de les réinstaller sur le nouvel site. En ce qui concerne une formation supplémentaire en matière de défibrillateur, la Commune reste ouverte à toute proposition de la part des responsables de l'école de musique.

Conseiller Nico FUNCK (DP) : Y a-t-il moyen de mettre en place un passage pour piétons dans la « Rue de l'Eau » à la hauteur du « Parking du Centre » ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Nous sommes actuellement en cours de retravailler notre règlement général de la circulation. Cette mesure fait en effet partie du nouveau concept.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) : Est-ce que depuis ma dernière intervention quelque chose a bougé en matière de curage des fossés dans le chemin d'Arlon ?

Echevin Jeannot JEANPAUL (BIGK) : Dues aux intempéries, nous n'avons pas pu obtempérer aux travaux qui s'imposent.

Conseiller Jos THILL (LSAP) : où on est-il avec le réaménagement de la rampe d'accès devant la Mairie ?

Echevin Jeannot JEANPAUL (BIGK) : Nous avons discuté du problème avec notre architecte. La situation sera redressée dès que les conditions météorologiques le permettent.

Conseiller Jos THILL (LSAP) : A l'occasion de l'inauguration de la « Rue de la Résistance », un riverain de ladite rue a été incité par un fonctionnaire communal à faire enlever un conteneur ainsi qu'une excavatrice. Je considère cette façon de procéder comme mesure exagérée.

Conseiller Lucien FUSULIER (LSAP) : Les escaliers de la tribune au « Dribbel » comportent certains risques. La Commune devrait analyser cette situation et prendre les mesures qui s'imposent.

Fin de la séance : 17h30 heures